



e-Foot 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Ordre du Jour AG

**

RG FFF

Article 160

**

Planning des formations +

Détections & sélections

**

PASS'SPORT CDOS

Procès-verbaux

Commission
Organisation des
Championnats &
Coupes

**

Commission
Statuts &
Règlements

**

Commission des
Calendriers

Annexes

Amendes

**

Catégories d'Âges

**

Horaires Officiels



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff.
fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

Plateaux U6 à U13 Saison 2022/2023

Parution des calendriers = 23 Septembre
2022

Début des compétitions = 1er Octobre 2022



Règlements Saison 2022/2023

Retrouvez sur notre site internet, les
nouveaux règlements

<https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/>

[https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?
cid=32](https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 22 Octobre 2022 à 09h00

Espace Culturel Alain POHER

7 Avenue Auguste Duru 94480 Ablon sur Seine

(Retrouvez l'ordre du jour à l'intérieur du journal)



U16

FRANCE F.F.F.

**TOURNOI
DU VAL DE MARNE**

23^e TOURNOI INTERNATIONAL U16

BELGIQUE FRANCE ITALIE SUISSE

DU 01 AU 05 NOVEMBRE 2022

MAR. 01/11 BELGIQUE ITALIE 14H00 - STADE ROGER PINON LIMEIL BREVANNES	JEU. 03/11 SUISSE ITALIE 14H00 - COMPLEXE SPORTIF DES MAISONS ROUGES BRY SUR MARNE	SAM. 05/11 SUISSE BELGIQUE 14H00 - COMPLEXE SPORTIF "LEO LAGRANGE" BONNEUIL SUR MARNE
FRANCE SUISSE 16H00 - STADE DE DUVAUCHELLE - CRETEIL	FRANCE BELGIQUE 16H00 - COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE DIEULEVEULT LE PLESSIS TRÉVISE	FRANCE ITALIE 16H00 - COMPLEXE SPORTIF "LEO LAGRANGE" BONNEUIL SUR MARNE

ENTRÉE GRATUITE
<http://districtvaldemarne.fff.fr>

CA EDF Nike Volkswagen Sudest VAL de MARNE

Edition N° 597 du Jeudi 29 Septembre 2022

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

SEME TOUR COUPE DE FRANCE

Clubs qualifiés

Equipes	Résultat
09/10/2022	Montrouge F.C. 92 1 - Villejuif U.S. 1
09/10/2022	Lusitanos St Maur 1 - Aubervilliers C. 1
09/10/2022	St Maur Vga 1 - Le Mee Sp. Sect Foot 1
09/10/2022	Racing Cff 1 - Creteil Lusitanos Us 1
09/10/2022	Bretigny Fcs 1 - Ivry Us 1
09/10/2022	Vitry Ca 1 - Claye Souilly 1

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison
Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3
Féminins D1
U18 D1, D2,
U16 D1, D2,
U14 D1
CDM D1
FUTSAL D1 et D2

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.
Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque *mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022)*.

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

INFOS CLUBS

La Commission Football Loisir de la L.P.I.F.F envisage de créer à l'automne 2022 un **Challenge de Football à 7**.

Ce Challenge serait ouvert à tous joueurs licenciés Loisir, Entreprise ou Libre des Districts de Paris, Hauts de Seine & du Val de Marne. Il se déroulerait **le lundi soir** sur les installations de la Ville de Paris et des départements limitrophes.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à G. MATHIEU : g.mathieu@orange.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

SEPTEMBRE	1	8	15	22	29
OCTOBRE	6	13	20	27	
NOVEMBRE	3	10	17	24	
DECEMBRE	1	8	15	22	29
JANVIER	5	12	19	26	
FEVRIER	2	9	16	23	
MARS	2	9	16	23	30
AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

Saison 2022 & 2023...

Pour l'ensemble des Pratiques « U11 et U13 »

Un changement **IMPORTANT** des créneaux (inversion) dès la saison prochaine

CRITERIUM U13 = créneaux (rencontres) **LE SAMEDI APRES-MIDI**

CRITERIUM U11 = créneaux (rencontres) **LE SAMEDI MATIN**

Cette modification sera indiquée sur les nouveaux règlements de la saison 2022/2023

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2022/2023

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2022 & 2023**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS PROVINCE

ACS Morières

Organise son 35^{ème} Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 22 OCTOBRE 2022 à 09h00

Espace Culturel Alain POHER 7 Avenue Auguste Duru
94480 Ablon sur Seine



ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 09 Octobre 2021 à Saint Mandé (*Parution E-Foot N°573 du 10/03/22*)
- ✚ Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2021 & 2022
- ✚ *Présentation Challenge Dynamique (mis en place par le Comité de Direction)*
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2022
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2022
- ✚ Budget Prévisionnel 2022 & 2023
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2022 & 2023
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses
seront remises après
chaque point
de l'ordre du jour

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée
(Rubrique : « **Questions Diverses présentées par les Clubs** »)

être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **mail officiel** » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le **22 Septembre 2022**

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 03/09/22)

FORMATION NOUVEAUX CLUBS



Votre Club étant nouvellement affilié, afin de vous aider au mieux dans la gestion et dans les démarches de votre Club, le District vous invite à une formation (environ 2h) le :

Mardi 04 Octobre 2022 à 18h00

Au Siège du District

131 Bld des Alliés - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Ordre du jour

- ✚ Utilisation « Footclub »
- ✚ FMI (*Feuille de match informatisée*)
- ✚ Finances

(*) Afin de pouvoir préparer au mieux cette réunion, merci de nous faire remonter vos questions, vos besoins, vos attentes... Pour cela il vous suffit de compléter ce document et de nous le retourner.

Club :.....N°.....

Président :.....**Tél :**.....

Question(s), besoin(s), Attente(s) que vous voulez aborder :

.....

.....

.....

.....

A Retourner pour le : **Vendredi 30 septembre 2022**

Mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

[Comptant vivement sur votre présence](#)

[Bien Cordialement](#)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023



LE PASS SPORT

PASS'SPORT !

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR CERTAINS DE VOS LICENCIÉS 2022/2023

L'OPÉRATION ?

Le Pass'Sport est une aide financière pour financer tout ou partie de l'inscription d'une personne éligible dans une association sportive volontaire.

COMBIEN ? DANS QUELS CLUBS ?

- **50 € pour une prise de licence**
- Dans une association sportive volontaire affiliée à une fédération sportive
- ou, dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, auprès de toutes les associations sportives agréées (affiliées ou non à une fédération sportive)

POUR QUI ?

Le Pass'Sport est **réservé aux personnes** :

- Nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire **(6 à 17 ans révolus)**
- Nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé **(6 à 20 ans)**
- Nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés **(16 à 30 ans)**
- Aux étudiants jusqu'à 28 ans bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sous conditions de ressources financée par l'État, d'une aide annuelle des CROUS ou d'une bourse délivrée par les conseils régionaux pour les formations sanitaires et sociales.

L'aide :

- Ne peut être perçue qu'une fois par bénéficiaire.
- Quel que soit le nombre de licences souscrites.

POUR UN CLUB, COMMENT PARTICIPER ET SE FAIRE REMBOURSER ?

- **Récupérez le code fourni par mail aux bénéficiaires.**
- Appliquez-leur la réduction de 50 € sur leurs cotisations.
- **Créez un Compte Asso** sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>
- **Saisissez en ligne vos bénéficiaires** sur votre Compte Asso.
- Après vérification, l'État vous remboursera.

GUIDES PRATIQUES ET TUTOS :

Sur le site du Ministère, vous trouverez des éléments de communication mais surtout des documents utiles : <https://sports.gouv.fr/pass-sport/>

DES QUESTIONS ? VOS CONTACTS :

Pour les clubs via :

- Le CDOS 94 / cdos94@cdos94.org / 06 03 56 67 74
- La Hotline Pass'Sport / PassSport@cnosf.org / 01 40 78 29 20

UNE VISIOCONFÉRENCE POUR VOUS GUIDER :

LE MARDI 30 AOÛT 2022 - DE 19H à 20H15 - sur ZOOM

ou

LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 - DE 19H à 20H15 - sur ZOOM

Si malgré tout, il vous reste des questions, en collaboration avec le SDJES 94, nous organiserons une visioconférence qui vous permettra notamment d'apprendre :

- Le fonctionnement de la campagne Pass'Sport
- A créer un Compte Asso
- La manière de saisir vos bénéficiaires et de demander votre remboursement

Afin de recevoir le lien de connexion de la visioconférence, merci de vous inscrire ici : <https://forms.gle/Pfig2LXMTRkkcZY18>

Bonne campagne !



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	CLUB
15/05/2023	16/05/2023	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	CLUB
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
28/11/2022	29/11/2022	CLUB
26/01/2023	27/01/2023	CLUB
09/03/2023	10/03/2023	CLUB
08/06/2023	09/06/2023	CLUB

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS
05/01/2023	06/01/2023	CLUB
27/03/2023	28/03/2023	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES
06/02/2023	07/02/2023	CLUB
03/04/2023	04/04/2023	CLUB

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY
16/02/2023	17/02/2023	CLUB
27/04/2023	28/04/2023	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
à définir		DISTRICT
à définir		DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
17/06/2023	17/06/2023	PARC DU TREMBLAY

PROCESSUS DE DETECTIONS ET DE SELECTIONS
Calendrier prévisionnel 2022/2023



De façon complémentaire à nos rassemblements, des observations de matchs auront lieu directement au sein des clubs.

ATTENTION

Ces observations ne remplacent pas les rassemblements. Pour pouvoir être sélectionné(e)s, les joueuses et joueurs devront répondre aux différentes convocations.

U16G

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 26 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U15G

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14G

Mercredi 23 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Jeudi 24 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Vendredi 25 février 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 23 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Mercredi 30 mars 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – Horaire à définir (*après-midi*)

Samedi 9 avril 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13G

Lundi 24 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Mardi 25 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Jeudi 27 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Vendredi 28 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 9h30/12h OU 13h45/16h

Du 24 octobre au 28 octobre 2022, les joueurs seront convoqués sur un seul et unique créneau

Mercredi 9 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 16 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 23 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h OU 15h30/18h

Mercredi 30 novembre 2022

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

U15F

Mercredi 28 septembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 5 octobre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 12 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 19 octobre 2022

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Lundi 31 octobre 2022

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U14F

Mardi 25 janvier 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 1 février 2023

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 8 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 15 février 2023

Match Amical – Parc du Tremblay – 14h/17h

Mercredi 1 mars 2023

Centre de perfectionnement – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Vendredi 3 mars 2023

Interdistrict – Campus de Morfondé – Horaire à définir

U13F

Mercredi 30 novembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45 OU 15h30

Mercredi 7 décembre 2022

Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

Mercredi 14 décembre 2022

Si besoin - Rassemblement sur convocation – Parc du Tremblay – 13h45/16h

2 autres dates pourraient être nécessaires

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 27 Septembre 2022

Président : M. COMBAL

Présents : Mme POLICON, NYEMBAL, MM. BOUSSARD, BRUNET,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

**Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14,
les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23**

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d’y participer jusqu’à leur terme.

L’engagement d’une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l’absence de l’une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu’à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d’une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d’obligation.

11.2 - L’équipe qui entraîne les obligations en termes d’équipes obligatoires est l’équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l’équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l’équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l’équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l’équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L’équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l’accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n’ayant plus le nombre d’équipes de jeunes obligatoires sont tenus d’en informer le District.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

25172181 – CHOISY LE ROI AS 3 / TROPICAL AC 1 Seniors D4.B du 02/10/22

Courriel de l'équipe de Tropical AC du 27/09/22. (Demande de report en raison de retard dans le dépôt des demandes des licences).

La commission ne peut accepter cette demande en l'absence de date disponible.

25041102– CHEVILLY LARUE ELAN 1 / LIMEIL BREVANNES AJ 1 Seniors D1 du 02/10/22

Courriel de l'équipe de Chevilly du 27/09/22. (**Terrain suspendu**).

La commission met le dossier en attente.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

Séniors VDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
2 ^{ème} Tour	30 Octobre 2022	11 Octobre 2022
Cadrage	09 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	19 Février 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	A définir
½ Finale	26 Mai 2023	A définir
Finale	10 et 11 Juin 2023	

25154826 –NOGENT FC / GENERATION TAKTIK SP Coupe VDM séniors 1^{er} tour du 25/09/22

La commission reporte ce match au 13/10/22 à 20h sur le terrain de Nogent FC. Un arbitre officiel sera désigné sur ce match.

25154829 – VILLIERS ES / MIMOSA MADA SPORT Coupe VDM séniors 1^{er} tour du 25/09/22

Mail du club de Mimosa du 22/09/22.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de MIMOSA MADA SPORT 1. L'équipe de VILLIERS ES 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25154829 – BANN' ZANMI / ORMESSON US Coupe VDM séniors 1^{er} tour du 25/09/22

Mail du club de Bann'zanmi du 22/09/22.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de BANN'ZANMI 1. L'équipe de ORMESSON US 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25154808 – TROPICAL AC / HAY LES ROSES CA Coupe VDM séniors 1^{er} tour du 25/09/22

Lecture du rapport de l'arbitre.

La Commission enregistre le forfait (manque de licences) de l'équipe de TROPICAL AC. L'équipe de L'HAY LES ROSES CA 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25154811 – LIMEIL BREVANNES AJ / BOISSY UJ Coupe VDM séniors 1^{er} tour du 25/09/22

Lecture de la feuille de match du 25/09/22.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de BOISSY UJ. L'équipe de LIMEIL BREVANNES AJ 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25154813 – KREMLIN BICETRE CSA / VAL DE FONTENAY AS Coupe VDM séniors 1^{er} tour du 25/09/22

Lecture de la feuille de match du 25/09/22.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de VAL DE FONTENAY AS 1. L'équipe de KREMLIN BICETRE CSA 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25154806 – ES SOURDS VITRY / BRY FC Coupe VDM séniors 1^{er} tour du 25/09/22

Lecture de la feuille de match du 25/09/22.

La Commission donne match perdu pour licences non valables à l'équipe de ES SOURDS VITRY 1. L'équipe de BRY FC 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

Coupe VDM Séniors Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

Séniors Amitié :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
<i>2^{ème} Tour</i>	30 Octobre 2022	11 Octobre 2022
<i>Cadrage</i>	09 Janvier 2023	6 Décembre 2022
<i>1/8^{ème} Finale</i>	19 Février 2023	31 Janvier 2023
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	26 Mai 2023	A définir
<i>Finale</i>	10 et 11 Juin 2023	

25155226 – ARCUEIL COM 2/ VITRY CA 2 Coupe VDM séniors amitié du 25/09/22

Suite à une erreur administrative, ce match est annulé. ARCUEIL COM 2 est qualifié pour la suite de l'épreuve.

25155240 – RUNGIS US 2 / LE PERREUX FR 3 Coupe VDM séniors amitié 1^{er} tour du 25/09/22

Mail du club du Perreux FR du 22/09/22.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de LE PERREUX FR 3. L'équipe de RUNGIS US 2 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25155229 – FONTENAY US 2 / BANN' ZANMI 2 Coupe VDM séniors amitié 1^{er} tour du 25/09/22

Mail du club de Bann'zanmi du 22/09/22.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de BANN'ZANMI 2. L'équipe de FONTENAY US 2 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25155227 – LIMEIL BREVANNES 2 / ASOMBA 2 Coupe VDM séniors amitié 1^{er} tour du 25/09/22

Mail d'Asomba AS du 24/09/22 (Tardif).

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de ASOMBA 2. L'équipe de LIMEIL BREVANNES 2 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25155222 – VITRY CA 3 / CHOISY LE ROI AS 3 Coupe VDM séniors amitié 1^{er} tour du 25/09/22

Mail de Choisy AS du 24/09/22 (Tardif).

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de CHOISY LE ROI AS 3. L'équipe de VITRY CA 3 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

CHAMPIONNAT CDM

25149302- FC MODALVIE / MAISONS ALFORT FC 5 CDM D1. Du 02/10/22

Compte tenu de la création tardive de l'Association « FC Modalvie ».

La Commission reporte exceptionnellement la rencontre à date ultérieure.

Coupe CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
¼ Finale	30 Avril 2023	21 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale	10 Juin 2023	

CHAMPIONNAT ANCIENS

25042980 – ORLY AC 12 / SUCY FC 11 Anciens D3.A du 18/09/22

Lecture de la feuille de match du 18/09/22.

La commission enregistre le 1er forfait de SUCY FC 11.

Coupe ANCIENS

Anciens :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
1 ^{ER} tour	09 Octobre 2022	Effectué
2 ^{ème} Tour	20 Novembre 2022	25 Octobre 2022
Cadrage	08 Janvier 2023	6 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	5 Mars 2023	31 Janvier 2023
¼ Finale	30 Avril 2023	11 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale	11 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 9 OCTOBRE 2022 à 09H30 sur le terrain du 1^{er} nommé.

Un arbitre officiel sera nommé à la demande des clubs.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

MATCHS REMIS au 30/10/22 (Championnat D4 le 09/10/22):

25226733 - MELTING SPORT 11 / ENT.SANTENY MANDRES 11

25226816 – FC VITRY 94 ACADEMIE / RUNGIS US 12

25226817 – ORLY AC 12 / APSAP MEDIBALLES 11

25226818 – ARSENAL AC 11 / IVRY FOOT US 11

25226821 – MACCABI CRETEIL FC 12 / FONTENAY US 11

25226826 – PHARE S. ZARZISSIEN 11 / NOGENT FC 11

25226827 – VILLENEUVOISE ANTILL 11 / CHOISY LE ROI AS 12

25226836 – MAROLLES FC 11 / MAISONS ALFORT FC 11

Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine avant la date prévue après accord, à transmettre au District.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1^{ER} tour</i>	20 Novembre 2022	25 Octobre 2022
<i>Cadrage</i>	09 Janvier 2023	6 Décembre 2022
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	11 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>	11 Juin 2023	

CHAMPIONNAT +55 ANS

Coupe VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Séniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1^{ER} tour</i>	19 Novembre 2022	25 Octobre 2022
<i>Cadrage</i>	11 Mars 2023	21 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	06 Mai 2023	18 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>	10 Juin 2023	

CHAMPIONNATS FEMININS

Coupe FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors

Séniors F :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	08 Janvier 2023	06 Décembre 2022
<i>¼ Finale</i>	06 Mai 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	A définir
<i>Finale</i>	11 Juin 2023	

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

U15 F :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	18 Mars 2023	14 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	06 Mai 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	A définir
<i>Finale</i>	10 Juin 2023	

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

U20 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	14 Mars 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	09 Mai 2023
<i>Finale</i>	10 Juin 2023	

CHAMPIONNAT U18

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1^{ER} tour</i>	23 Octobre 2022	04 Octobre 2022
<i>2^{ème} Tour</i>	20 Novembre 2022	08 Novembre 2022
<i>Cadrage</i>	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
<i>1/8^{ème} Finale</i>	19 Février 2023	31 Janvier 2023
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	A définir
<i>Finale</i>	11 Juin 2023	

CHAMPIONNAT U16

Courriel de CRETEIL LUSITANOS U16 D2.B (changement d'horaire)

A domicile le CRETEIL LUSITANOS 3 jouera tous ses matchs à 13h00 au Parc des Sports de Choisy le roi - Plaine Sud.

551254 – LIMEIL AJ U16 D4.A – Courrier du 27/09/22

*La Commission enregistre le **forfait général de l'équipe de Limeil AJ.***

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

U16 VDM	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1^{ER} tour</i>	09 Octobre 2022	Tirage effectué
<i>2^{ème} Tour</i>	20 Novembre 2022	08 Novembre 2022
<i>Cadrage</i>	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
<i>1/8^{ème} Finale</i>	05 Mars 2023	14 Février 2023
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	A définir
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	A définir
<i>Finale</i>	11 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 9 OCTOBRE 2022 à 13H00 sur le terrain du 1^{er} nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

U16 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	09 Octobre 2022	Tirage effectué
2 ^{ème} Tour	20 Novembre 2022	08 Novembre 2022
Cadrage	08 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	05 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	23 Avril 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale	11 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 9 OCTOBRE 2022 à 13H00 sur le terrain du 1^{er} nommé.

Un arbitre officiel sera nommé à la demande des clubs.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

CHAMPIONNAT U14

25150803- VALENTON FA 1 / SUCY FC 2 U14 D1.A du 1/10/22

Courriels et accords des 2 clubs (via footclub) du 20/09/22 (demande de report, terrain indisponible).

Accord de la Commission pour le report du match au 22/10/22.

Courriel de VINCENNOIS CO U14 (changement d'horaire)

Groupe 7 - A domicile le VINCENNOIS CO 2 jouera **tous ses matchs à 15h30**

Groupe 4 - A domicile le VINCENNOIS CO 3 jouera **tous ses matchs à 17h00**

Courriel de CRETEIL LUSITANOS U14 Poule 8 (changement d'horaire)

A domicile le CRETEIL LUSITANOS 3 **jouera tous ses matchs à 14h00 au Parc des Sports de Choisy le roi - Plaine Sud.**

25150849- VGA ST MAUR US 4 / VALENTON ACADEMY 2 U14 poule 6 du 1/10/22

Courriel de l'équipe de Vga St Maur US clubs du 27/09/22 (demande de report).

Refus de la Commission pour motifs non valables.

25150988- US VILLENEUVE ABLON / ES CAUDACIENNE U14 poule 9 du 1/10/22

Courriel de l'équipe de Villeneuve Ablon Us du 27/09/22 (changement horaire – 1h00).

Accord de la Commission le match se jouera à 15h. Prévenir vos adversaires.

551254 – LIMEIL AJ U14 Poule 8 – Courrier du 27/09/22

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe de Limeil AJ.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

U14 VDM:	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 ^{ème} Tour	26 Novembre 2022	25 Octobre 2022
Cadrage	07 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	04 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	20 Mai 2023	A définir
Finale	10 Juin 2023	

ENGAGEMENT SUPPLEMENTAIRE

L'équipe de SFC CANNAVEROIS 1 participera au 2^{ème} tour.

25156682 – GENTILLY AC 1 / VITRY ES 1 Coupe VDM U14 1^{er} tour du 24/09/22

Mail du club de Gentilly AC du 22/09/22.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de GENTILLY AC 1. L'équipe de VITRY ES 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25156680 – ST MAUR VGA 1 / O. PARIS ESPOIR 1 Coupe VDM U14 1^{er} tour du 24/09/22

Mail du club de O.Paris Espoir du 23/09/22.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de O. PARIS ESPOIR 1. L'équipe de ST MAUR VGA 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25156741 – ASOMBA 1 / RUNGIS US 1 Coupe VDM U14 1^{er} tour du 24/09/22

Mail du club d'Asomba AS du 24/09/22 (tardif) et lecture de la feuille de match du 24/09/22.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de ASOMBA 1. L'équipe de RUNGIS 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25156739 – KREMLIN BICETRE CSA 1 / ALFORTVILLE US 1 Coupe VDM U14 1^{er} tour du 24/09/22

Lecture de la feuille de match du 24/09/22.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de ALFORTVILLE US 1. L'équipe de KREMLIN BICETRE CSA 1 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

Coupe Amitié U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

U14 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
2 ^{ème} Tour	26 Novembre 2022	25 Octobre 2022
Cadrage	07 Janvier 2023	13 Décembre 2022
1/8 ^{ème} Finale	04 Mars 2023	14 Février 2023
¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	20 Mai 2023	A définir
Finale	10 Juin 2023	

25156158 – CHARENTON CAP 2 / ST MAUR VGA 4 Coupe VDM U14 1^{er} tour du 24/09/22

Mail du club de St Maur VGA du 23/09/22.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de ST MAUR VGA 4. L'équipe de CHARENTON CAP 2 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25156163 – LIMEIL BREVANNES 2 / CHARENTON CAP 3 Coupe VDM U14 1^{er} tour du 24/09/22

Mail du club de Limeil Brévannes du 22/09/22.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de LIMEIL BREVANNES 2. L'équipe de CHARENTON CAP 3 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25156118 – MAISONS ALFORT FC 2/ CHEVILLY LARUE ELAN 2 Coupe VDM U14 1^{er} tour du 24/09/22

Mail du club de Chevilly EL du 21/09/22.

La Commission enregistre le forfait avisé de l'équipe de CHEVILLY LARUE ELAN 2. L'équipe de MAISONS ALFORT FC 2 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

25156155 – VILLIERS ES 2 / FRESNES AAS 3 Coupe VDM U14 1^{er} tour du 24/09/22

Mail du club de Villiers ES du 24/09/22 (tardif).

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de FRESNES AAS 3. L'équipe de VILLIERS ES 2 est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 26/09/2022

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON , MM. FOPPIANI, TAVENOT, ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2022 / 2023.

Nomination du bureau

Président : M. MAGGI Jean-Pierre (nommé par le CD)

Vice-Président : M. FOPPIANI Jean-Jacques

Secrétaire : M. GUERCHOUN Albert

Secrétaire adjointe : Mme POLICON Marie-Thérèse

Membres : Mrs ALVES José – TAVENOT Jean-Claude -

24652887 - SENIORS D2-A - SAINT FC 1 / MAISONS ALFORT FC 2 - du 18/09/2022

Demande d'évocation du club de **MAISONS ALFORT FC 2** par lettre du **19/09/2022** sur la participation et la qualification du joueur **MSSA Hicham** du club de **SAINT MANDE FC 1**
Susceptible d'être suspendu,

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de **SAINT MANDE FC 1** informé le 19/09/2021 de la demande d'évocation, a formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier, dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 20/06/2022 d'un match ferme de suspension suite à 3^{ème} avertissement en moins de 3 mois

lors de la rencontre de championnat disputée le 01/06/2022 contre CHARENTON CAP 2 avec l'équipe SENIORS 1 de SAINT MANDE FC 1,

Considérant que la dite sanction applicable à compter du 20/06/2022 a été publiée dans FOOT 2000 le 16/06/2022 et n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement,

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées **par l'équipe SENIORS 1**

Considérant que le joueur **MSSA Hicham** a repris la compétition avec l'équipe **SENIORS 1 de SAINT MANDE** cette dernière n'ayant disputé **AUCUNE** rencontre, entre le 20/06/2022 et le 18/09/2022,

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe de **SAINT MANDE 1** au club de **MAISONS ALFORT 2** le **18/09/2022** puisqu'il était encore en état de suspension,

En conséquence, **la commission dit que le joueur MSSA Hicham du club de SAINT MANDE FC 1 n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.**

-Décide match perdu par pénalité au club de SAINT MANDE FC 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de MAISONS ALFORT FC 2 (3 points, 2 but).

Débit : SAINT MANDE FC 1	50,00€
Crédit : MAISONS ALFORT FC 2	43,50€

De plus, **la commission inflige une amende de 50,00 euros au club de SAINT MANDE FC 1 pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce conformément à l'annexe financière, et suivant l'article 226.5 des RG de la FFF, inflige un match de suspension ferme à compter du 03/10/2020 au joueur MSSA Hicham pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.**

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.


-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FORFAITS GENERAUX

U18 D3.A :

 **MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)**

 **SUCY FC (2) (PV 20/09/22)**

U18 D4.A :

 **LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV DU 29/09/22)**

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général – Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 18.09.22) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
ANCIENS D3 VILLEN. ANTILLAISE	18.09.22		

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{ER} APPEL DE FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Seniors D2 :

*VILLENEUVE ABLON US (2) / CACHAN CO (1) du 18/09/2022

Anciens D1 :

*IVRY DESPORTIVA VIMARANENCE / ENT. SANTENY MANDRES du 18/09/2022

Anciens D3 :

*MAISONS ALFORT FC (12) / VILLENEUVOISE ANTILLAISE (1) du 18/09/22

RAPPEL

CALENDRIERS DERNIERES DIVISIONS

Vous pouvez encore engager des équipes

Seniors D4 :

- 2 Groupes de 14 : **Reste 2 Places**
- Début des rencontres : 02/10/2022

*Changement : **ARCUEIL COSM** passe en poule B Seniors D4. Avis aux clubs*

FEMININES D1 :

- 1 Groupe de 10 : **Reste 1 place**
- Début des rencontres : 01/10/2022 (*report de certains matchs suite à la Coupe de France*)

U18 D3 :

- 2 Groupe de 10 :
- Début des rencontres : 02/10/2022

*Intégration du club de **FC VITRY ACADEMIE (2)** en poule A à la place de l'EXEMPT. Avis aux clubs*

U16 D4 :

- 2 Groupe de 10
- Début des rencontres : 02/10/2022

1 équipe en attente : E-FOOT 94 n°597 Page 31 de 37

* SC Cannaverois

VAL DE FONTENAY AS prend la place de Limeil Brévannes AJ en **U16 - D4.A**

Changement :

ARCUEIL COSM passe en poule U16D 4.A et **CHAMPIGNY FC** passe en poule U16 D4.C.

Avis aux clubs concernés.

U14 1 Phase 1 :

10 Groupes de 10 : Reste des places dans les divers groupes

Début des rencontres : 01/10/2022

Intégration d'une équipe U15F **CRETEIL LUSITANOS Féminines** (*Exclu du classement*) en **U14-Phase 1 Poule 8**

Avis à tous les clubs du groupe.

CDM D1 et D2 : Fusion = 1 groupe à 14 (suite au peu d'équipes engagées)

Début des rencontres : 02/10/2022

Si pour la saison 2023/2024, un nombre suffisant pour constituer une D2,

Le groupe sera ramené à 10 ou 12 selon les engagements et de ce fait de 1 à 3 descentes de D1 en D2 seront faites à l'issue de la saison en cours.

ANCIENS D4 :

1 Groupe de 14 : Reste 1 Place

Début des rencontres : 02/10/2022

+ 45 ANS :

3 Groupes de 10 : Reste 1 place

Début des rencontres : 02/10/2022

+ 55 ANS :

3 Groupes de 10 : (Avec 3 équipes du District Parisien)

Reste 3 places

Début des rencontres : 02/10/2022

FUTSAL D2 :

1 Groupe de 10

Début des rencontres : 01/10/2022

Chevilly Larue Elan demande d'inscription d'un 2ème équipe en FUTSAL D2, pas possible plus de places.

ANNEXES

Club :	521869	ALFORTVILLE US				
Dossier :	20399274	du 28/09/2022	Coupe Vdm U14 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25156739	24/09/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		27/09/2022	27/09/2022	

Club :	533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER				
Dossier :	20399151	du 28/09/2022	Coupe Amitie Seniors (94)/ Phase 1	Poule Unique	25155227	25/09/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		27/09/2022	27/09/2022	

Dossier :	20399273	du 28/09/2022	Coupe Vdm U14 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25156741	24/09/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		27/09/2022	27/09/2022	

Club :	548423	BOISSY U.J.				
Dossier :	20399122	du 28/09/2022	Coupe Vdm Seniors (94)/ Phase 1	Poule Unique	25154811	25/09/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		27/09/2022	27/09/2022	

Club :	500031	CHOISY LE ROI A.S.				
Dossier :	20399154	du 28/09/2022	Coupe Amitie Seniors (94)/ Phase 1	Poule Unique	25155222	25/09/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		27/09/2022	27/09/2022	

Club :	500494	FRESNES A.A.S.				
Dossier :	20399282	du 28/09/2022	Coupe Amitie U14 (94)/ Phase 1	Poule Unique	25156155	24/09/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		27/09/2022	27/09/2022	

Club :	521870	SUCY F.C.				
Dossier :	20399156	du 28/09/2022	Anciens D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	25042980	18/09/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		27/09/2022	27/09/2022	

Club :	537133	TROPICAL A.C.				
Dossier :	20399108	du 28/09/2022	Coupe Vdm Seniors (94)/ Phase 1	Poule Unique	25154808	25/09/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		27/09/2022	27/09/2022	

Club :	535208	VAL DE FONTENAY AS				
Dossier :	20399125	du 28/09/2022	Coupe Vdm Seniors (94)/ Phase 1	Poule Unique	25154813	25/09/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		27/09/2022	27/09/2022	

Club :	560470	ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY					
Dossier :	20399127	du	28/09/2022	Coupe Vdm Seniors (94)/ Phase 1	Poule Unique	25154806	25/09/2022
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			27/09/2022	27/09/2022	

HORAIRE OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2022 & 2023



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	CATEGORIE	PRATIQUE
NAISSANCE			
SENIORS	Licence Seniors	SENIORS F	Licence U20F
U20	Championnat Foot à 11		Championnat Foot à 11
	Licence U20		
	Licence U19		
U18	Championnat Foot à 11	U18F	Licence U18F
	Licence U18		Championnat Départemental et régional
	Licence U17		Foot à 7 ou à 11
U16	Championnat Foot à 11	U15F	Licence U16F
	Licence U16		
	Licence U15		Licence U15F
U14	Championnat Foot à 11		Licence U14F
	Licence U14		Championnat D à 7 ou R à 11
	Licence U13		
U13	Critérium Foot à 8 (14 dates)	U13F	Licence U13F
	Licence U13		Critérium départemental ou Mixité Garçon
	Licence U12		
U11	Critérium Foot à 8 (14 dates)	U11F	Licence U11F
	Licence U11		Critérium départemental ou Mixité Garçon
	Licence U10		
U9	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	U9F	Licence U9F
DEBUTANTS	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	DEBUTANTES	Licence U8F
	Licence U9		Critérium départemental ou Mixité Garçon
	Licence U8		
U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	U7F	Licence U7F
DEBUTANTS	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	DEBUTANTES	Licence U6F
	Licence U7		Mixité Garçon
	Licence U6		